

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Les interventions des députés de tous les partis me semblent excellentes. La plupart conviennent que le bill s'impose, qu'il permet un certain progrès dans l'établissement de l'égalité entre l'homme et la femme. Mais les députés mentionnent les uns après les autres les problèmes et les aspects que l'adoption du bill C-16 ne résoudra pas.

J'ajouterai que le bill C-52, dont nous serons saisis plus tard, pourrait également figurer parmi les bills visant à établir cette égalité. Il traite des droits à la pension existant dans un certain nombre de textes législatifs et il essaye d'y établir l'égalité entre l'homme et la femme.

C'est au chapitre des pensions que la législation fait défaut, je crois. On a discuté de l'opportunité de terminer ce soir la deuxième lecture de ce bill et je crois qu'on s'est mis d'accord. Ceux d'entre nous qui participent maintenant au débat jouissent d'un temps de parole plus court que ce qui avait été accepté publiquement il y a quelques instants. Voilà pourquoi je me suis limité à un seul sujet.

A mon avis, c'est tout à fait injuste de dire que la plupart des régimes de pension—c'est le cas de la loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, des régimes de pension du CN, du CP et de bien d'autres employeurs—prévoient une pension de réversion: si c'était le cas, on se demande comment elle est appliquée. Si un homme et une femme ont vécu ensemble et travaillé tous les deux et qu'ils ont en principe tous deux contribué à gagner ce qu'ils possèdent, au moment de la retraite si les deux sont vivants—le mari touchera une pension, quel qu'en soit le plein montant. C'est ainsi dans la plupart des cas.

Or, si le mari meurt avant sa femme, la veuve reçoit le plus souvent une retraite qui n'est qu'une fraction de ce qu'était celle de son mari; dans la plupart des cas, c'est de l'ordre de 50 p. 100. Pour les députés, les veuves auront droit à une retraite égale à 60 p. 100 de celle de leur mari. Quoi qu'il en soit, c'est là la situation. Si le mari meurt le premier, sa veuve ne touche qu'une partie de la pension, habituellement 50 p. 100. Si la femme meurt la première et si le veuf continue de toucher sa pension, celle-ci n'est pas réduite de moitié, de 40 p. 100 ou de 25 p. 100: non, il en touche le plein montant. Ce genre de disposition est en vigueur depuis si longtemps que, comme bien d'autres choses, nous l'acceptons comme si c'était tout à fait normal. Mais je ne suis pas de cet avis.

Il me semble que le montant de la pension que touche le survivant ne doit pas varier selon que c'est l'homme ou la femme qui meurt le premier. Je préférerais que la pension totale soit versée dans les deux cas; si, pour des raisons actuarielles, il nous faut commencer par 75 ou 90 p. 100, alors, faisons-le. S'il est normal qu'un des survivants touche la pleine pension, pourquoi n'est-ce pas tout aussi normal dans le cas de l'autre?

● (2130)

Nous commencerons bientôt, j'espère, à faire des progrès dans ce domaine. Et où mieux commencer à apporter ces changements que dans le cadre des régimes de pensions qui relèvent du gouvernement fédéral. La loi sur la pension de la Fonction publique est tout indiquée, tout

Statut de la femme

comme le nôtre, le régime de pensions des députés. Il y a en outre les régimes de la GRC, des Forces armées, et tous les autres régimes de pensions qui relèvent directement du gouvernement, sans oublier ceux du CN, d'Air Canada et ainsi de suite.

Comme d'autres députés l'ont signalé aujourd'hui, rien ne sert de parler de mesures législatives visant à l'égalité dans certains domaines quand l'injustice règne dans un si grand nombre de secteurs. Je suis heureux qu'on ait mis fin à certaines injustices par le Régime de pensions du Canada, comme je me réjouis de ce que le bill C-52 permettra, dans certains cas, à la femme qui travaille d'assurer à son survivant, après sa mort, les mêmes avantages que le travailleur assurerait à sa femme s'il mourait le premier.

Cela n'a pas trait au point sur lequel j'essaie d'insister ce soir, c'est-à-dire sur le fait que lorsque les deux conjoints arrivent à la retraite, et que l'un d'eux décède, je ne vois pas pourquoi les prestations versées au survivant ne seraient pas les mêmes, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme. J'insiste pour que ce point soit étudié par le gouvernement fédéral, car bien des régimes de pension relèvent de lui, et j'insiste aussi pour que les entreprises privées qui ont un régime de pension le fassent également.

Il est inutile de dire qu'il en a toujours été ainsi ou que c'est toujours l'homme qui a gagné la pension. Ils l'ont gagnée à deux et si l'on veut instaurer l'égalité entre l'homme et la femme, il faut que ce soit l'égalité totale. Aussi, j'espère que nous réglerons cette question le plus tôt possible. S'il doit y avoir égalité, qu'elle soit totale.

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Madame l'Orateur, ce débat tant attendu sur le bill omnibus concernant la femme canadienne est un des événements intéressants de la journée. Le débat est à peine entamé. Nous avons à peine commencé à discuter les ramifications importantes que le ministre a révélées en proposant ce bill. Pourtant, nous sommes sur le point de passer à la deuxième lecture du bill et de le renvoyer au comité, si je ne m'abuse.

Je me demande si tout ce que le Parlement canadien a à offrir à l'occasion de l'Année internationale de la femme, c'est une poignée d'orateurs dans une Chambre presque déserte. Je me demande s'il est vraiment possible qu'une femme député sur 9 seulement veuille prendre la parole. Je serai honnête envers mon ami le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Campbell); j'ai l'impression qu'elle n'a pas pris la parole pour me laisser parler. Si c'est le cas, les choses ont évolué au cours de l'Année internationale de la femme: apparemment, les hommes passent avant les femmes maintenant. Si elle voulait parler, je m'excuse d'avoir dit que les femmes députés n'ont pas pris la parole au cours de ce débat.

Permettez-moi de dire aux femmes députés que les Canadiennes veulent entendre leur voix au Parlement. Mais quand elles ont l'occasion de parler, où sont-elles? Le député de Skeena (M^{me} Campagnolo) a fait un discours, sur lequel je reviendrai dans un instant. Nous pourrions très bien, je pense, répéter la question de la chanson de Peggy Lee: «Is That All There Is»?